



20 février 2024

Appel à projets en faveur des Générations 60+

Le canton du Valais lance un deuxième appel à projets pour et avec les personnes de 60 ans et plus. Ouvert jusqu'au 31 mai 2024, il porte sur le thème de la mobilité et de la participation à la vie sociale. En 2022, le premier appel à projets du même type avait rencontré un très bon écho auprès de la population, des milieux associatifs et des communes.

Dans le cadre du développement de la politique en faveur des Générations 60+, le canton du Valais a lancé son premier appel à projets en juin 2022, porté par la Coordination cantonale en faveur des Générations 60+. L'objectif était de soutenir des initiatives innovantes en faveur de cette population tout en l'intégrant au développement de ces projets.

Dix projets ont pu être soutenus, se faisant l'écho de la créativité et de l'engagement des seniors et des professionnels. Plusieurs initiatives permettent de réunir les générations : résidents d'EMS et enfants d'UAPE pour la création d'un livre de recettes et d'une pièce de théâtre, lecture de contes par les seniors pour les enfants, partage de projets artistiques avec des adolescents, rencontres intergénérationnelles autour du jeu. D'autres projets proposent aux 60+ un lieu, des activités sociales ou de mouvement, un encadrement ou encore de l'aide de voisinage. Une initiative a aussi souhaité faire connaître les besoins et attentes des seniors LGBTIQ.

Le second appel à projets vise à soutenir les initiatives en faveur de la mobilité des personnes âgées afin qu'elles puissent continuer à participer à la vie sociale. Le processus de vieillissement entraîne progressivement une réduction de la mobilité, principalement par la limitation de certaines capacités. Les personnes atteintes dans leur mobilité ne peuvent pas toujours participer à des activités du fait de leurs difficultés à se déplacer, mais également si les activités ne sont pas suffisamment adaptées. Les lieux dans lesquels se déroulent ces activités peuvent également représenter un obstacle en matière d'accessibilité. Pourtant, la mobilité représente l'un des facteurs clés pour prévenir l'isolement et la perte d'autonomie des personnes âgées.

Afin de garantir la participation des 60+, les associations souhaitant déposer un projet doivent s'associer avec une ou des personnes de 60 ans et plus. Cette collaboration doit permettre une meilleure intégration dans l'élaboration des projets et une meilleure réponse aux besoins et envies des générations concernées.

Le délai de remise des dossiers est fixé au 31 mai 2024. Le Service de l'action sociale (SAS), par la Coordination 60+, effectuera une première sélection des projets selon les critères définis. Les projets qui obtiendront un financement seront ensuite sélectionnés par la Commission consultative en faveur des Générations 60+. Les résultats seront publiés début septembre 2024.

Les projets retenus seront soutenus jusqu'à un montant maximum de 6000 francs. Le montant total à disposition est de 60'000 francs.



Les conditions de participation et les formulaires nécessaires sont disponibles en ligne sur : www.vs.ch/web/sas/projets60plus.

Personnes de contact

Delphine Maret Brülhart, coordinatrice cantonale en faveur des Générations 60+ (partie francophone), 027 607 34 66

Annette Weidmann, kantonale Koordinatorin zugunsten der Generationen 60+ (deutschsprachiger Kantonssteil), 027 607 34 64